

Régime de pensions

fait sans rapport. Autrement dit, le gouvernement doit s'efforcer de donner le même traitement à tous, comme l'a montré la récente décision fédérale-provinciale de retirer du Régime toutes les distinctions de sexe. C'est ce qui explique la position du gouvernement au sujet des âges de retraite différents pour l'homme et pour la femme, qui constitueraient une mesure discriminatoire.

Si l'on s'entend sur la validité de ces principes, comment alors les députés peuvent-ils appuyer la motion du député de Red Deer qui préconise la retraite précoce des infirmières diplômées à 60 ans avec le plein droit de toucher les prestations appropriées du Régime de pensions du Canada ainsi que la sécurité de la vieillesse? Des dispositions de ce genre seraient injustes envers les hommes, et à titre d'homme je ne le voudrais certes pas, injustes envers les femmes et de fait elles seraient injustes envers les infirmières diplômées elles-mêmes, comme je tenterai de vous le prouver.

En outre, rien n'indique que même si ces dispositions étaient étendues à toutes les femmes, elles leur seraient nécessairement avantageuses. Trois faits ressortent clairement de l'expérience acquise au Canada et dans d'autres pays, dont certains ont établi un âge de retraite hâtif pour les femmes. Tout d'abord, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Deuxièmement, elles passent en moyenne moins de temps que les hommes dans la population active. Troisièmement, elles touchent en général un salaire moins élevé que les hommes. Toutefois, je signale que grâce au gouvernement actuel, cette situation évolue rapidement à la lumière du rapport sur la situation de la femme. Ces considérations, particulièrement dans le cadre d'un régime d'assurance sociale à cotisations, comme le Régime de pensions du Canada et la Caisse de retraite du Québec, se traduisent par une période de retraite plus longue à un revenu inférieur pour les femmes que pour les hommes. Ce n'est guère à l'avantage des femmes.

Le gouvernement répugne également à faire des exceptions en matière d'occupation, comme le suggère la motion à l'étude. Outre l'opposition générale au principe du traitement de faveur en matière d'occupation, la proposition de choisir les infirmières en particulier soulève un certain nombre de questions fondamentales. Je répète encore une fois que ma propre femme est infirmière, et je suis persuadé qu'elle lira le hansard cette semaine et me donnera raison.

Je remarque que le temps dont je dispose est presque écoulé alors que je devrais avoir un autre 15 minutes, monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être une dernière observation à faire. Mes collègues libéraux et moi sommes loin d'être insensibles au problème auquel doivent faire face les infirmières plus âgées, problème que partagent nombre d'autres Canadiens, hommes et femmes, qui doivent continuer à travailler parce qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite. Je crois néanmoins, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), que la solution ne réside pas dans une extension massive ou une baisse générale des prestations de la pension à ceux qui ont 60 ou 65 ans mais plutôt dans un système de revenu garanti, ou de suppléments au revenu, qui soit applicable à tous, quels que soient l'âge, l'occupation antérieure, la situation actuelle ou le sexe. Voilà l'essence de la revue de la sécurité sociale.

● (1800)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, la Chambre consentirait peut-être à reprendre les

[M. Condon.]

travaux du comité plénier sur le bill C-45 et à se former en comité à cette fin, avant de dire qu'il est 6 heures. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) POUR 1974-1975

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude du bill C-45, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, présenté par M. Chrétien.

Sur l'article 2—Affectation d'un crédit de \$365,000,000 pour 1974-1975

M. le vice-président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Baldwin: Monsieur le président, quand la séance du comité s'est ajournée à 5 heures pour l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, j'avais fait quelques commentaires et, entre autres, signalé à la présidence que les règlements mentionnés au crédit 53 C seraient sans doute les mêmes que ceux qui avaient été promulgués au sujet du crédit 52 A. Le ministre fait signe que oui et j'en suis bien heureux. Je supposais qu'il en serait ainsi et bien que les règlements ne soient pas indiqués à ce poste budgétaire, je suppose que ce sont les mêmes. J'aimerais que le ministre nous le dise lorsqu'il prendra la parole. Même si les règlements sont complexes, ils semblent se modérer, dans l'ensemble, sur ceux du bill C-32, compte tenu de l'expérience que le gouvernement a acquise par suite de l'application des règlements.

Pour l'instant, je tiens seulement à signaler au comité les questions posées par le député de Calgary-Centre et les réponses données par le ministre des Finances le vendredi 13 décembre, comme en fait foi la page 2232 du hansard. Il fallait s'attendre, bien sûr, à ce que la question soulevée par le député ait des répercussions à la Chambre. Bien que le ministre des Finances n'ait pas donné de réponse positive, et je ne m'attends pas que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit en mesure de le faire aujourd'hui, je crois devoir consigner au compte rendu mon opinion et celles d'autres députés, puisqu'elles incorporent le principe en vertu duquel la Chambre a mis au point cette modalité nous permettant d'assurer immédiatement au gouvernement qui en avait besoin l'autorité voulue, sans nous laisser entraîner dans les défis inhérents à certaines dispositions du bill C-32. Je crois que c'est une entente très raisonnable.

Le député de Calgary-Centre a interrogé le ministre des Finances au sujet des intentions du gouvernement, à la